
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023****L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUINZE NOVEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Philippe BOURGETEAU.

Etait absente : Nicole BERNARDIN.

OBJET : Finances – Patrimoine : Marché « Location et entretien de 3 véhicules frigorifiques pour les besoins du Service de Soutien à Domicile du CCAS d'Angers » – Avenant n° 1 – Prolongation de la durée d'exécution du marché 2020-C013-01 – Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

La Société PETIT FORESTIER LOCATION domiciliée au 11, route de Tremblay – 93420 VILLEPINTE intervient dans le cadre d'un marché de location et entretien de trois véhicules frigorifiques pour les besoins du Service de Soutien à Domicile depuis le 28 septembre 2020.

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an reconductible deux fois par période de 12 mois. Le montant du marché conclu à prix unitaires est encadré par un montant annuel maximum de 32 796 € HT.

Ce marché arrive à échéance en fin d'année 2023. Cette période coïncide avec une phase d'étude prochainement menée pour optimiser les tournées de portage de repas. A cette occasion le format des véhicules utilisés sera également questionné pour une éventuelle adaptation au nouveau contexte d'activité. Il est donc nécessaire de suspendre le renouvellement de la flotte de camion afin de se donner le temps de la redéfinition du besoin.

Ainsi, il est proposé de prolonger par voie d'avenant le marché d'une période de 12 mois à compter de la date de la dernière reconduction du marché jusqu'au 2 octobre 2024. Durant cette période, les prix unitaires des marchés en cours s'appliqueront donc aux quantités réellement exécutées.

Le montant annuel de l'avenant n° 1 est de 32 796,00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant de prolongation du marché sus mentionné avec la Société PETIT FORESTIER LOCATION.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

